

# DET - 3910

Réactif alcalin, neutralisant et passivant



## Propriétés

DET 3910 est un réactif alcalin, neutralisant et passivant recommandé pour le nettoyage des circuits présentant un encrassement organique.

DET 3910 est particulièrement adapté pour le nettoyage des chaudières neuves avant leur mise en service dans le but de retirer les huiles et graisses utilisées au cours de la fabrication.

DET 3910 permet de neutraliser l'acidité et de passiver les surfaces métalliques.



## Mode d'emploi

Le dosage en DET 3910 généralement préconisé pour les opérations de nettoyage varie de 1 à 4% selon le niveau d'encrassement organique. La durée du nettoyage dépend du débit de recirculation du circuit, des matériaux en présence et de l'encrassement. Le dosage en DET 3910 pour les chaudières neuves est de 10 kg/m<sup>3</sup>. La durée du nettoyage sera de 2 à 4 heures à une température de 60°C et de 24 à 48 heures à température ambiante.

DET 3910 ne doit pas être employé en présence d'aluminium.  
Les solutions de nettoyage devront être neutralisées avant rejet.



## Caractéristiques techniques

|                                |                                                          |
|--------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Aspect :                       | Liquide limpide incolore                                 |
| pH pur :                       | > 13,0                                                   |
| Densité en g/cm <sup>3</sup> : | 1,24 +/- 0,02 g/cm <sup>3</sup>                          |
| Stockage :                     | Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid. |



## Conditionnement

Bidon de 20Kg  
Fût de 220Kg



## Précautions d'emploi

Formule déposée au centre antipoison européen PCN (N° 0978) : + 33 (0)3 83 22 50 50

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : [www.hydrachim.com](http://www.hydrachim.com)

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

N° Révision : 17/12/2024